

MINISTERE DE L'ENERGIE

**MINISTRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT**

BURKINA- FASO

Unité-Progrès-Justice

ARRETE N°2018-081070/ME/MCIA
portant adoption d'un cahier des
charges applicable aux audits
énergétiques au Burkina Faso.

**LE MINISTRE DE L'ENERGIE,
LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT,**

VU la constitution ;

VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant
nomination du premier Ministre ;

VU le décret n°2018-035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant
remaniement du Gouvernement ;

VU le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018
portant attributions des membres du gouvernement ;

VU la loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant réglementation
générale du secteur de l'énergie ;

VU le décret n° 2017-0350/PRES/PM/ME du 17 mai 2017
portant organisation du Ministère de l'énergie ;

VU le décret n°2017-1015/PRES/PM/ME/MINEFID/MCIA du 26
octobre 2017 portant fixation des seuils de consommation
énergétique, la périodicité de l'audit énergétique, les modalités
d'exercice de l'audit énergétique et d'agrément des auditeurs ;

VU l'avis n° 2018-001/ARSE/CR du 21 juin 2018.

ARRETEMENT

Article 1 :

En application des dispositions de l'article 7 du décret n°2017-1015/ PRES/PM/ME/MINEFID du 26 octobre 2017 portant fixation des seuils de consommation énergétique, la périodicité de l'audit énergétique, les modalités d'exercice de l'audit énergétique et d'agrément des auditeurs, le présent arrêté adopte le cahier des charges applicable aux audits énergétiques au Burkina Faso.

Article 2 :

Le cahier des charges est annexé au présent arrêté et en fait partie intégrante.

Article 3 :

Le non-respect des dispositions du présent cahier des charges est sanctionné conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4:

Les litiges qui naîtraient de l'application et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges peuvent être portés devant l'ARSE.

Article 5:

Le Secrétaire Général du Ministère de l'énergie et le Secrétaire Général du Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Faso et sera publié partout où besoin sera.

Ouagadougou le, **10 JUIL 2018**

Le Ministre de l'Energie



Bachir Ismaël OUEDRAOGO

Le Ministre de Commerce, de
l'Industrie et l'Artisanat



Harouna KABORE

Ampliatiions :

- (1) original
- (1) présidence du Faso
- (1) premier ministre
- (1) ARSE
- (1) cabinet/ministère de l'énergie
- (1) tout ministère
- (1) SG/ME
- (1) IGS
- (1) SEEA-B
- (1) SGG-CM/J.O
- (1) Archives chrono.

